

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1888.

GRANDE NATURALISATION.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. POWIS DE TENBOSSCHE.

1

Demande du sieur Adrien VAN STEENOVEN.

MESSIEURS,

Le sieur van Steenoven, né à Raamsdonck (Pays-Bas), le 24 mars 1839, est arrivé en Belgique au mois d'août 1867; il est établi à Saint-Gilles (Brabant), où il est peintre. Il a épousé, le 21 mai 1881, une femme belge. De cette union sont nés trois enfants, qui sont encore en vie.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche. Il a satisfait, aux Pays-Bas, aux lois sur la milice et s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE.

Pour le Président,

VANDEN STEEN.

II

Demande du sieur Pierre-Henri-Joseph-Hubert EYGELSHOVEN.

MESSIEURS,

Le sieur Eygelshoven, né à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 23 mai 1849, est arrivé en Belgique, avec ses parents, au mois d'août 1850. Il est établi à Bruxelles, où il est marchand tailleur. Il a épousé, en 1868, une femme belge. Il est père de deux enfants, nés dans le royaume.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche. Il a satisfait, en Belgique, aux lois sur la milice et s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

Pour le Président,

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE.

VANDEN STEEN.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. POWIS DE TENBOSSCHE.

III

Demande du sieur Gustave-François PATOU.

MESSIEURS,

Le sieur Patou, né à Paris, le 12 septembre 1846, demeurant actuellement à Bruxelles, est arrivé dans le royaume au mois d'août 1872. Il exerce le métier de fabricant de chaussures et possède une fabrique qui fait des affaires assez importantes.

Il a épousé, à Bruxelles, le 5 mai 1873, la nommée Colon, Sophie-Eulalie-Ghislaine, née à Bruxelles, le 2 mars 1852. De ce mariage sont issus trois enfants, nés en cette ville.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche.

Il a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur la milice et s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement auquel donne lieu la naturalisation ordinaire.

Votre commission vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement la demande du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE.

Pour le Président,

VANDEN STEEN.



IV

Demande du sieur Aimé-Désiré VERHAEGHE.

— — —

MESSIEURS,

Le sieur Verhaeghe est né. le 21 décembre 1836, à Terdeghem, canton de Steenvoorde, arrondissement d'Hazebrouck, département du Nord (France). Il a habité sa commune natale jusqu'au 3 août 1881, époque à laquelle il vint se fixer en Belgique. Il s'établit définitivement dans la commune de Watou (Flandre occidentale), où il exerce le métier de boutiquier ; il y acheta une maison et s'y maria à une femme belge ; il n'a pas d'enfant.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche. Il s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE.

Pour le Président,

VANDEN STEEN.

